Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 20 janvier 2010 (affaire R 601/2009-4), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Complete comme marque communautaire.

Dispositif

1) La décision de la quatrième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) du 20 janvier 2010 (R 601/2009-4) est annulée.

2) L'OHMI supportera ses propres dépens ainsi que les dépens exposés par Paul Hartmann AG, y compris les dépens indispensables exposés par cette dernière aux fins de la procédure devant la chambre de recours.

Arrêt du Tribunal (troisième chambre) du 30 novembre 2011 — SE-Blusen Stenau/OHMI — Sport Eybl & Sports Experts (SE© SPORTS EQUIPMENT)

(affaire T-477/10)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative SE© SPORTS EQUIPMENT — Marque nationale verbale antérieure SE So Easy — Motif relatif de refus — Similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 19, 23, 66, 71-72)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 22 juillet 2010 (affaire R 1393/2009-1), relative à une procédure d'opposition entre SE-Blusen Stenau GmbH et Sport Eybl & Sports Experts GmbH.

Dispositif

1) La décision de la première chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) du 22 juillet 2010 (affaire R 1393/2009-1) est annulée.

2) L'OHMI supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par SE-Blusen Stenau GmbH.

3) Sport Eybl & Sports Experts GmbH supportera ses propres dépens.